

Code de conduite mondial



Motivé par l'intégrité.

PACCAR Inc

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Un message du chef de la direction | 1 |
| I. Éléments fondamentaux du Code de conduite | 2 |
| A. Objectif | 2 |
| B. Portée..... | 3 |
| C. Application | 3 |
| D. Conseils pour les situations douteuses..... | 4 |
| E. Responsabilités des gestionnaires de PACCAR..... | 4 |
| F. Obligation de signaler des infractions potentielles | 5 |
| G. Non-représailles | 6 |
| H. Respecter le Code de conduite..... | 6 |
| II. Engagement envers l'intégrité..... | 7 |
| A. Maintenir un environnement de travail respectueux..... | 7 |
| 1. Milieu de travail exempt de harcèlement..... | 7 |
| 2. Engagement envers la diversité et l'inclusion | 8 |
| 3. Comportement approprié en milieu de travail..... | 9 |
| 4. Anti-violence..... | 9 |
| B. Engagement envers les droits de la personne | 10 |
| C. Environnement, santé et sécurité | 11 |
| III. Pratiques commerciales honnêtes et éthiques | 12 |
| A. Antitrust et concurrence loyale..... | 12 |
| B. Lutte contre la corruption..... | 13 |
| C. Lutte contre le blanchiment d'argent..... | 14 |
| D. Hospitalité commerciale – Cadeaux, divertissements et voyages..... | 14 |
| E. Conflits d'intérêts | 15 |
| F. Contributions caritatives et politiques | 15 |

| | |
|---|-----------|
| IV. Intégrité financière..... | 16 |
| A. Résultats financiers exacts | 16 |
| B. Exigences de divulgation..... | 16 |
| C. Utilisation des actifs de la société..... | 17 |
| D. Conservation des dossiers commerciaux appropriés | 17 |
| V. Interaction avec les partenaires de PACCAR | 18 |
| A. Interaction avec le client et renseignements..... | 18 |
| B. Concessionnaires, fournisseurs et autres partenaires | 19 |
| C. Affaires gouvernementales et contrats..... | 19 |
| VI. Conformité réglementaire mondiale | 20 |
| A. Importation et exportation..... | 20 |
| B. Sanctions commerciales et embargos..... | 21 |
| C. Boycottages économiques | 21 |
| VII. Responsabilité envers les investisseurs et les actionnaires.... | 22 |
| A. Renseignements confidentiels | 22 |
| B. Protéger les actifs de la société | 22 |
| C. Vérifications et enquêtes | 23 |
| D. Propriété intellectuelle..... | 23 |
| E. Cybersécurité et communication électronique..... | 24 |
| F. Renseignements internes..... | 25 |
| G. Confidentialité | 25 |
| H. Interactions avec les médias, les investisseurs et le public | 26 |
| I. Utilisation des médias sociaux..... | 26 |
| VIII. Ressources PACCAR | 27 |
| A. Signalement des préoccupations | 27 |
| B. Système de signalement de la ligne téléphonique éthique | 27 |

Un message du chef de la direction

PACCAR exerce ses activités avec la plus grande intégrité et la manière dont elle mène ses activités revêt une grande importance pour la poursuite de son succès. Au fil des ans, PACCAR a acquis une réputation d'intégrité, de respect de la loi et de maintien du niveau le plus élevé de conduite éthique. Le Code de conduite guide nos activités quotidiennes.



La politique standard 10 de PACCAR, Énoncé des principes de la société, stipule :

PACCAR exerce ses activités afin de refléter les normes éthiques les plus élevées, de respecter nos obligations juridiques et de respecter nos responsabilités sociales. Nous nous efforçons d'obtenir la considération favorable des employés, des clients, des actionnaires, des gouvernements et du grand public grâce à un rendement supérieur et à des communications efficaces.

Le présent Code de conduite a pour objet de se conformer à la loi et d'accroître la sensibilisation aux aspects éthiques de nos activités afin que nous continuions de respecter les principes de la politique standard 10 dans nos décisions quotidiennes. Chaque gestionnaire, dirigeant et employé de PACCAR a la responsabilité d'examiner le Code de conduite et de se familiariser avec la façon dont le Code s'applique à des situations commerciales particulières. Chaque mesure commerciale prise a un impact sur la réputation d'excellence de PACCAR.

Je vous encourage à lire le Code de conduite et à comprendre comment ses principes et lignes directrices s'appliquent à votre travail. Veuillez l'utiliser comme cadre pour agir de façon honnête et éthique. Vous ne serez jamais pénalisé si vous posez des questions ou signalez des préoccupations. Chez PACCAR, nous sommes fiers de notre culture de la porte ouverte et de non-représailles, et nous répondons volontiers aux questions et encourageons le dialogue. N'oubliez pas que nous jouons tous un rôle dans la réussite de PACCAR. Nous vous remercions de votre engagement à mener des affaires de façon éthique et responsable.

A handwritten signature in black ink that reads "Preston Feight". The signature is fluid and cursive.

Preston Feight
Chef de la direction



I. Éléments fondamentaux du Code de conduite

A. Objectif

La réussite de PACCAR repose sur ses principes fondamentaux, soit l'intégrité, la qualité et la sécurité ainsi qu'un engagement de longue date envers l'excellence opérationnelle et la responsabilité envers les clients de la société et les collectivités qu'elle dessert. La force de PACCAR découle de l'accent mis par la société sur la qualité et de sa réputation bien méritée d'honnêteté et d'éthique. Tous les employés de PACCAR incarnent ces valeurs en agissant individuellement comme administrateurs, dirigeants et employés, et en tant que citoyens de la collectivité. Chaque employé est tenu de suivre le Code de conduite au travail et lors de sa participation à des activités extérieures qui peuvent avoir une incidence sur la société. Le Code de conduite (le « Code ») est fondé sur les principes de PACCAR et illustre comment ils s'appliquent à vos décisions et actions quotidiennes.

Quand le Code de conduite s'applique-t-il à mon comportement chez PACCAR?

Le Code de conduite s'applique à tous les dilemmes éthiques et commerciaux potentiels.

B. Portée

Le Code de conduite s'applique à PACCAR et à toutes ses filiales et sociétés affiliées à travers le monde. Chaque fois que le présent Code de conduite fait référence à « PACCAR » ou à la « société », il entend ces entités. Le Code de conduite s'applique à tous les administrateurs, dirigeants, employés (à temps plein et à temps partiel), représentants et entrepreneurs de PACCAR. De plus, PACCAR s'attend à ce que les concessionnaires, fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux agissent de façon éthique et conforme au Code de conduite. Chaque fois que PACCAR fait des affaires, chacun d'entre nous est responsable de respecter le Code de conduite, ainsi que les lois, règlements et politiques applicables de la société, comme les bulletins de politique standard (« PS ») de PACCAR.

Les activités mondiales de PACCAR sont assujetties aux lois, règles et règlements de plusieurs juridictions, y compris des pays, des états, des provinces et des municipalités. Étant donné que PACCAR est incorporée et que son siège social est situé aux États-Unis, le Code est principalement basé sur la loi américaine, qui peut s'appliquer aux transactions effectuées à l'extérieur des frontières américaines. Les principes exprimés dans le Code reflètent les lois de bon nombre des juridictions dans lesquelles PACCAR effectue des transactions. En cas de conflit potentiel entre les lois de deux juridictions ou plus, communiquez avec le service juridique qui vous aide à déterminer quelle loi s'applique.

C. Application

Le Code de conduite doit être utilisé comme ressource lorsque des questions juridiques ou d'éthique se posent au travail. Le Code n'est pas un guide exhaustif et ne fournit pas de détails sur tous les scénarios possibles, mais il s'agit d'un énoncé de la façon dont PACCAR s'engage à mener des affaires. Chaque membre de la communauté PACCAR doit faire preuve d'un bon jugement dans les questions d'éthique et d'intégrité des affaires. On s'attend à ce que les employés de PACCAR évitent les comportements qui peuvent sembler douteux sur le plan éthique ou qui pourraient constituer une violation potentielle des politiques de la société. Si vous trouvez dans une situation difficile et ne savez pas comment agir, demandez-vous si votre comportement est conforme à la loi, au Code de conduite et à d'autres politiques PACCAR. Le Code établit également des liens vers des politiques et documents informatifs.

D. Conseils pour les situations douteuses

Chez PACCAR, tous les employés sont encouragés à soulever des préoccupations et à demander des conseils. Dans de nombreux cas, votre supérieur immédiat ou votre superviseur peut être la meilleure ressource pour répondre à vos questions ou préoccupations. Si vous n'êtes pas à l'aise de soulever un problème auprès de votre gestionnaire, veuillez communiquer avec un autre gestionnaire de PACCAR, un représentant des Ressources humaines ou un avocat du service juridique. Vous pouvez également faire un signalement par l'intermédiaire de l'administrateur indépendant de la ligne d'assistance tiers de PACCAR, le [système de signalement de la ligne téléphonique éthique](#), par l'entremise d'une ressource en ligne ou d'une ligne téléphonique disponible dans tous les pays d'activité de PACCAR. Le Service juridique supervise le traitement et l'intégrité des enquêtes dans tous les rapports soumis par le biais de la ligne téléphonique éthique. Des renseignements sur la ligne téléphonique éthique sont disponibles à la fin du Code (voir l'article VIII.B).

E. Responsabilités des gestionnaires de PACCAR

Les dirigeants et les gestionnaires de PACCAR ont des responsabilités supplémentaires à la fois envers PACCAR et les autres employés de la société. Une partie importante de la responsabilité d'un dirigeant est d'incarner les principes de la société et de respecter les normes d'intégrité les plus élevées. Les dirigeants doivent communiquer le sérieux des attentes de la société en matière d'éthique et leur propre soutien à l'égard de ces attentes en tenant leurs employés responsables de la prise de décisions éthiques judicieuses. Les gestionnaires et les superviseurs doivent fournir des directives responsables à leurs employés, en s'assurant qu'ils connaissent et respectent les politiques, les lois et les règlements applicables.

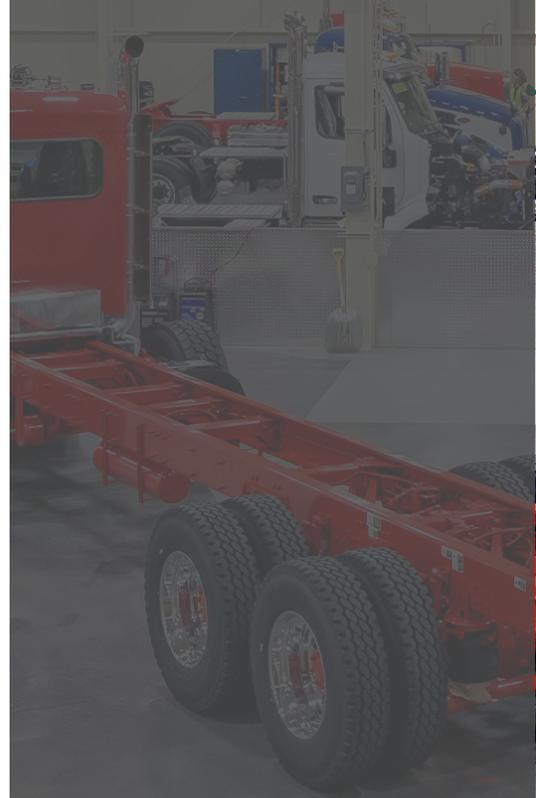
Les hauts dirigeants financiers de la société (le chef de la direction, le principal dirigeant financier et le directeur de la comptabilité) sont également tenus de se conformer au Code d'éthique de la société pour les agents financiers principaux, dont une copie est publiée sur le site Web public de la société.

Principes d'éthique essentiels pour les gestionnaires

Saviez-vous que les employés sont les plus susceptibles d'exprimer leurs préoccupations directement à leurs gestionnaires? Soyez réceptif et ouvert aux préoccupations des employés.

Si un employé soulève des problèmes d'éthique potentiels ou signale une violation du Code de conduite, d'autres politiques de PACCAR ou des violations potentielles de la loi, il vous incombe de vous adresser à l'une des ressources suivantes :

- Service des ressources humaines
- Service juridique
- Bureau de conformité
(Compliance@paccar.com)
- Service de vérification interne
- Système de signalement de la ligne téléphonique éthique
(<http://ethicsline.paccar.com>)



PACCAR n'exercera pas de représailles ou ne permettra pas de représailles si une personne de bonne foi :

- a signalé ce qu'elle croit être une violation de nos principes, du Code de conduite, des politiques de la société ou de la loi
- a soulevé une question de conformité ou est allée chercher des conseils à propos d'une pratique, d'une décision ou d'une action particulière (ou a aidé une autre personne à faire de même)
- a collaboré lors d'une enquête sur une violation potentielle

Ressources primaires PACCAR

Pour faire un signalement ou poser une question, veuillez communiquer avec l'une des ressources suivantes de la société :

- *Votre gestionnaire*
- *Représentant des ressources humaines*
- *Avocat général ou autre membre du service juridique ou du [bureau de conformité](#)*
- *Service de vérification interne*
- [Notre ligne téléphonique éthique](#) : Système de signalement de la ligne téléphonique éthique <http://ethicsline.paccar.com> 1 800 300-1826
De l'extérieur des États-Unis : Numéros de téléphone sans frais propres au pays indiqués dans les ressources de PACCAR à la fin du Code de conduite (article VIII.B).



F. Obligation de signaler des infractions potentielles

Tous les employés de PACCAR sont tenus d'aviser la société d'actes répréhensibles. Tout employé qui est au courant d'une infraction, ou qui soupçonne une infraction au Code de conduite, à d'autres politiques de PACCAR ou à la loi, doit la signaler. L'omission de signaler un acte répréhensible constitue une violation du Code de conduite et peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, sous réserve des lois applicables. PACCAR soutiendra pleinement les employés qui font des rapports honnêtes et de bonne foi d'actes répréhensibles potentiels.

Vous pouvez utiliser l'une ou l'autre des ressources de PACCAR fournies pour poser des questions ou signaler des violations possibles du Code. Si vous pensez qu'une méthode suggérée serait inappropriée ou vous mettrait mal à l'aise, choisissez la méthode qui vous convient le mieux. Si vous souhaitez rester anonyme, vous pouvez faire un signalement au moyen des lignes téléphoniques éthiques sans frais ou [sur le portail Web](#), géré par un tiers fournisseur indépendant. L'étape importante consiste à parler si vous êtes au courant d'une infraction ou si vous soupçonnez qu'une infraction a été commise.



G. Non-représailles

PACCAR s'engage à protéger les droits des personnes qui signalent des problèmes de bonne foi. PACCAR ne tolérera pas les représailles contre un employé qui signale une violation ou une violation présumée de bonne foi ou coopère dans une enquête. Tout comme l'omission de signaler les actes répréhensibles, les représailles constituent une violation du Code de conduite et entraînent des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement ou à la fin du service, conformément à la loi locale. Si vous savez ou soupçonnez qu'il y a eu ou qu'il y a des représailles, vous devez le signaler immédiatement.

H. Respecter le Code de conduite

Les employés peuvent être invités de temps à autre à certifier qu'il a examiné et compris le Code de conduite de PACCAR, qu'il respectera ses normes et qu'il n'est pas personnellement au courant de toute violation du Code par d'autres. Cette certification est l'engagement de l'employé et un élément important de l'engagement de PACCAR à respecter le Code et les valeurs de PACCAR et à signaler rapidement des préoccupations. Toute dérogation au Code de conduite concernant un administrateur ou un cadre supérieur ne peut être faite que par le Conseil d'administration.

PACCAR enquêtera entièrement sur toute violation soupçonnée, y compris celles signalées par l'intermédiaire de la [ligne téléphonique éthique](#). Vous devez coopérer et fournir des renseignements complets, exacts et véridiques dans le cadre de toute enquête, sous réserve de toute loi applicable. La société reconnaît qu'il peut y avoir des moments où les employés qui signalent des violations ou des violations présumées aimeraient que le nom de leurs employés ou subordonnés directs demeure confidentiel, et la société tentera de garder ces rapports aussi confidentiels que possible dans les circonstances, en communiquant des renseignements pertinents uniquement à ceux qui ont besoin de les connaître.

PACCAR maintient un environnement positif où les employés sont en mesure de faire leur travail sans crainte de harcèlement ou de discrimination et ne tolère pas les représailles contre les employés qui signalent tout incident de bonne foi.

II. Engagement envers l'intégrité

A. Maintenir un environnement de travail respectueux

1. Milieu de travail exempt de harcèlement

La culture de PACCAR en est une de dignité et de respect. Tous les employés de PACCAR sont responsables de veiller à ce que la main-d'œuvre n'adopte pas de comportement approprié et que l'environnement ne les favorise pas. PACCAR interdit tout comportement de harcèlement, comme :

- Harcèlement sexuel
- Harcèlement électronique (par exemple, par courriel, médias sociaux ou Internet)
- Intimidation
- Abus verbal

Le harcèlement comprend toute conduite qui crée un milieu de travail intimidant, hostile ou offensant sur la base de certaines caractéristiques personnelles. Il vous incombe de signaler tout comportement inapproprié impliquant un employé ou même une personne qui n'est pas affiliée à PACCAR, comme un concessionnaire, un client ou un fournisseur. Les représailles pour avoir formulé une plainte ou aidé la société dans l'enquête sur des préoccupations de discrimination ou de harcèlement sont interdites. Signalez le comportement offensant à votre gestionnaire ou à un autre membre de votre direction, au service des ressources humaines, au service juridique, ou en appelant la [ligne téléphonique éthique](#). Pour en savoir plus, consultez [SP23 Harcèlement en milieu de travail](#) ou votre politique locale en matière de prévention du harcèlement.



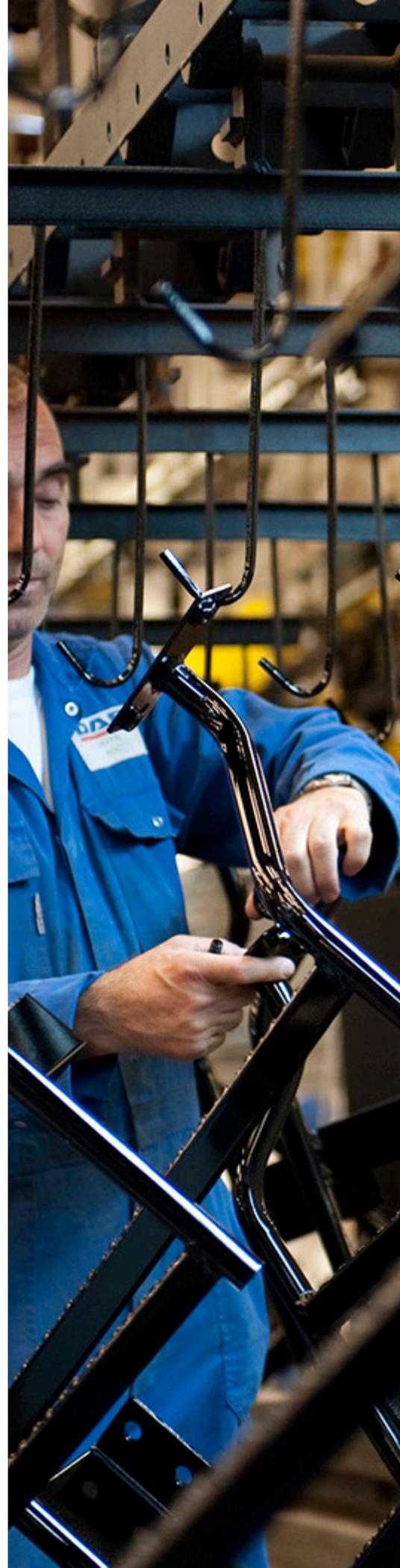
2. Engagement envers la diversité et l'inclusion

PACCAR s'engage à bâtir une main-d'œuvre diversifiée composée de membres d'équipe apportant une grande variété de compétences, d'expériences et de perspectives, et respectant les principes d'équité en matière d'emploi, d'inclusion et de respect. L'engagement de la société envers la diversité et l'inclusion est une partie importante de ce que signifie être un employé de PACCAR. Les directeurs, les dirigeants et les employés sont tenus de se conformer à toutes les lois sur l'emploi en vigueur.

La société offre des possibilités d'emploi égales à tous les employés et à tous les candidats au poste et ne fera pas de discrimination illégale sur la base de tout statut protégé, conformément à la loi locale, comme :

- Âge
- Citoyenneté
- Couleur
- Invalidité
- Ethnicité
- Genre
- Identité ou expression de genre
- Renseignements génétiques
- État matrimonial
- Affection médicale
- Origine nationale
- Grossesse
- Race
- Religion
- Sexe
- Orientation sexuelle
- Statut de vétéran
- Autres caractéristiques protégées par la loi

Un traitement non discriminatoire est important non seulement dans le cadre du processus d'embauche, mais aussi dans le cadre d'autres décisions liées à l'emploi, comme la formation, les affectations de projets, les taux de rémunération, les transferts et les promotions. Veuillez consulter [SP2 Politique de non-discrimination](#) ou votre politique locale applicable pour obtenir des renseignements supplémentaires à ce sujet.



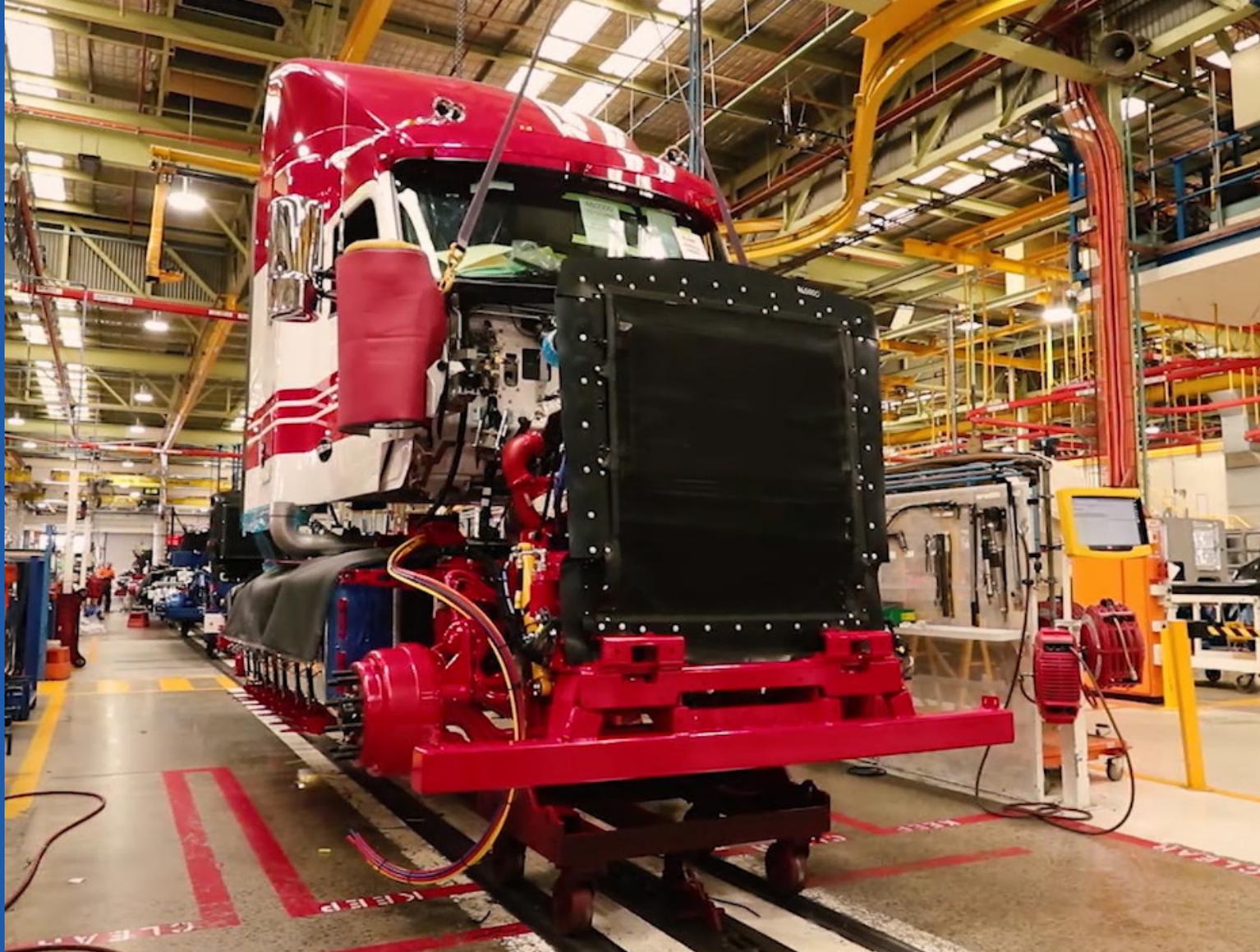
Si vous soupçonnez un comportement qui ne respecte pas les normes du Code PACCAR, vous devez en informer votre gestionnaire ou le signaler aux ressources internes mentionnées dans ce Code.

3. Comportement approprié en milieu de travail

Tous les employés de PACCAR doivent agir avec respect au sein du milieu de travail. Adopter un comportement approprié en milieu de travail signifie être courtois et professionnel lorsque l'on représente PACCAR dans tous les aspects de notre travail. PACCAR ne tolère pas les comportements harcelants, perturbateurs, ou qui interfèrent avec le rendement au travail d'une autre personne ou créant un environnement intimidant, offensant ou hostile. Il est interdit de posséder, d'utiliser, de distribuer des drogues illicites ou d'être sous l'influence de celles-ci sur les propriétés de la société ou pendant que vous travaillez, y compris dans les locaux d'un concessionnaire, d'un client, d'un fournisseur ou d'un autre partenaire commercial. De même, l'abus de substances en milieu de travail, y compris l'utilisation inappropriée des médicaments sur ordonnance, constitue une violation du Code de conduite. La possession ou l'utilisation d'alcool pendant le travail ou sur les propriétés de la société est interdite à moins d'être approuvée par la société et faite de façon responsable. Pour en savoir plus sur ce sujet, consultez [SP84 Politique sur les abus de drogues et d'alcool](#) ou votre politique locale.

4. Anti-violence

PACCAR maintient un milieu de travail exempt d'intimidation, de menaces ou d'actes de violence et a une politique de tolérance zéro concernant la violence en milieu de travail. Il vous est interdit de participer à tout acte qui pourrait faire en sorte qu'une autre personne se sente menacée ou en danger. Ces actes comprennent les agressions verbales, les menaces ou toute hostilité, intimidation ou agression. PACCAR ne tolère aucune menace, directe ni implicite ni physique, par toute personne qui cause des dommages aux personnes ou aux biens. PACCAR interdit également la possession d'armes en milieu de travail. La politique de tolérance zéro de PACCAR à l'égard de la violence en milieu de travail s'applique au comportement dans les locaux de la société et au comportement de nos employés qui font affaire avec PACCAR partout dans le monde hors de nos locaux. Communiquez immédiatement avec tout gestionnaire ou représentant local de la société pour signaler une conduite menaçante ou une violence potentielle. Pour en savoir plus, veuillez consulter [SP 17 Politique de sécurité](#).



B. Engagement envers les droits de la personne

PACCAR s'engage à respecter les droits fondamentaux de la personne et à croire que tout le monde doit être traité avec dignité, équité et respect. PACCAR fournit des conditions de travail équitables et respecte les droits de la personne. PACCAR n'a pas recours à l'esclavage, au travail forcé ou au travail des enfants, et ne les approuve pas, en plus de ne pas s'engager et de ne pas s'associer avec des trafiquants, des fournisseurs ou d'autres tiers qui se livrent à la traite des personnes. PACCAR s'attend à ce que les employés, les concessionnaires, les autres partenaires commerciaux et les fournisseurs respectent les normes d'intégrité les plus élevées et ne conservent que les parties qui démontrent un engagement sérieux envers la santé et la sécurité de leurs travailleurs et qui fonctionnent conformément aux lois sur les droits de la personne. PACCAR soutient le traitement équitable des individus et les conditions de travail sécuritaires et travaille à s'assurer que les produits PACCAR sont exempts de minéraux obtenus dans des zones de conflit ou grâce à la main-d'œuvre esclave ou d'enfants.

PACCAR ne compromet jamais la qualité ni la sécurité. PACCAR favorise l'excellence, la sécurité et l'intégrité dans tout ce qu'elle fait. Si vous êtes témoin de quelque chose qui, selon vous, pourrait être dangereux, vous devriez toujours exprimer votre inquiétude.

C. Environnement, santé et sécurité

Nos politiques et procédures en matière de santé et de sécurité sont conçues pour aider tous les membres de la communauté de PACCAR à travailler en toute sécurité, que ce soit dans nos installations, sur les sites de concessionnaires, de fournisseurs ou de partenaires commerciaux, ou pendant les déplacements pour PACCAR. La sécurité est la responsabilité de chacun. Vous devez suivre toutes les politiques de sécurité et de santé, peu importe votre poste chez PACCAR. Chaque employé de PACCAR doit maintenir les normes les plus élevées et faire passer la sécurité en premier, sans exception. PACCAR s'efforce en tout temps de produire des produits de qualité supérieure, et son rendement constant en tant que fabricant de grande qualité est d'une importance cruciale pour ses opérations. Tout défaut connu ou soupçonné d'un produit doit être signalé immédiatement au superviseur de la qualité approprié ou au personnel responsable de la sécurité du produit de la division concernée.

La responsabilité environnementale est l'un des principes fondamentaux de PACCAR. La société développe régulièrement de nouveaux programmes pour aider à protéger et à préserver l'environnement. PACCAR s'engage à se conformer à toutes les lois environnementales et aux règlements sur les émissions applicables. Les employés dont le travail affecte l'environnement et la conformité réglementaire doivent connaître les permis, les lois et les règlements qui s'appliquent à leur travail. PACCAR s'attend à ce que les employés, concessionnaires, fournisseurs et autres tiers se conforment à ces exigences. Pour en savoir plus, veuillez consulter le rapport de PACCAR [Environnement, social et gouvernance](#) sur le site Web de PACCAR.

III. Pratiques commerciales honnêtes et éthiques

A. Antitrust et concurrence loyale

PACCAR livre une concurrence féroce pour fournir aux clients des véhicules, des pièces et d'autres produits ainsi que des services exceptionnels à des prix qu'elle détermine elle-même et qui, selon elle, attireront, gagneront et conserveront leur clientèle. Ce faisant, PACCAR respecte les lois antitrust et les règles de concurrence loyale dans toutes les juridictions où elle exerce ses activités. PACCAR ne se livre pas à des comportements anticoncurrentiels et ne les tolère pas. Le non-respect des lois antitrust pourrait entraîner d'importantes sanctions pénales et civiles pécuniaires tant pour PACCAR que pour les personnes qui enfreignent la loi et, dans certains pays comme les États-Unis, les personnes qui contreviennent à certaines lois antitrust interdisant les complots avec des concurrents peuvent même être condamnées à une peine d'emprisonnement.

Interactions avec les concurrents. *PACCAR prend ses propres décisions indépendantes* sur le prix, la quantité de produits à produire, les composants et les caractéristiques à offrir sur nos véhicules, *sans discuter et s'entendre avec les concurrents.*

Il est interdit de s'entendre avec des concurrents sur l'une ou l'autre de ces décisions fondamentales en matière de concurrence. Il est essentiel de s'assurer que PACCAR ne conclut aucune entente avec un concurrent concernant :

- les prix (y compris les rabais ou toute autre modalité de prix) auxquels nous vendrons nos produits ou services (ou achèterons des composants, des pièces ou d'autres produits ou services)
- d'autres conditions de vente concurrentielles, comme quand et comment offrir de nouvelles technologies ou de nouveaux produits novateurs
- les extrants (combien de PACCAR fabrique et vend)
- l'attribution ou la division des marchés, des clients ou des fournisseurs ou l'acceptation autrement de ne pas se faire concurrence

Veuillez noter que ces interdictions couvrent tous les aspects de notre société, y compris les décisions de PACCAR quant à qui et combien de personnes embaucher et combien les payer. Ces décisions doivent être prises par PACCAR de son propre chef, et PACCAR ne peut pas s'entendre avec ses concurrents ou d'autres entreprises pour ne pas débaucher, embaucher ou solliciter les employés de l'autre, ni s'entendre sur les salaires, les traitements ou les autres avantages à fournir.

PACCAR est autorisée à recueillir des renseignements concurrentiels auprès des clients et des tiers sur le marché, comme des experts de l'industrie ou des publications, et d'utiliser ces renseignements pour prendre des décisions indépendantes. PACCAR ne doit pas obtenir ces renseignements de la part de concurrents, partager des renseignements non publics avec eux ou utiliser un tiers comme un vecteur d'entonnoir d'échange de renseignements concurrentiels avec un concurrent. Les décisions relatives au prix et aux autres éléments concurrentiels doivent toujours être prises sans entente avec les concurrents.

Il existe certaines raisons légitimes de communiquer avec les concurrents (par exemple, l'activité d'association commerciale ou les efforts de coentreprise pour développer de nouveaux produits ou de nouvelles capacités), mais ces situations ne devraient pas mener à des accords sur les prix, les extrants ou les divisions du marché. Si vous avez des questions sur la ligne de démarcation entre les interactions autorisées et interdites avec les concurrents, vous devriez demander conseil à l'avance au service juridique.

Interactions avec les clients et les fournisseurs. Toutes les entreprises jouissent d'une assez grande liberté en vertu des lois antitrust pour interagir avec les clients et les fournisseurs comme bon leur semble. Cette liberté n'est pas illimitée, toutefois. Les accords entre PACCAR et ses clients ou fournisseurs peuvent entraîner des



Certaines autres pratiques peuvent être considérées comme des « méthodes de concurrence déloyales » et peuvent être illégales, notamment :

- *Inciter à tort un client d'un concurrent à violer un contrat avec ce concurrent en utilisant des menaces, de la fraude, de la corruption ou de la coercition*
- *Commettre des actes d'espionnage industriel pour acquérir les secrets commerciaux d'un concurrent*
- *Corrompre un employé d'un concurrent ou d'un client à quelque fin que ce soit*
- *Faire des commentaires faux ou désobligeants sur le produit d'un concurrent*

préoccupations antitrust dans certaines circonstances, bien que ces types de contrats fournisseurs ou de clients soient analysés selon une norme juridique plus stricte et soient généralement autorisés lorsque PACCAR exerce ses activités dans des marchés concurrentiels et n'a pas ou n'exerce pas de monopole.

Néanmoins, il convient de demander des conseils antitrust au service juridique avant de congédier un concessionnaire (ou un client) ou un fournisseur, de conclure des contrats exclusifs, de suggérer ou d'obliger un concessionnaire ou une autre partie à vendre uniquement à certains clients, mais pas à d'autres, ou de facturer un certain prix lorsqu'il revend un véhicule, une pièce ou un autre produit de PACCAR.

Vu la complexité des réglementations antitrust et de concurrence loyale, les employés ne doivent pas hésiter à contacter l'une des ressources de PACCAR pour toute question ou préoccupation, y compris le service juridique ou le bureau de la conformité.

B. Lutte contre la corruption

Les pots-de-vin, les paiements inadéquats, les avantages injustes et les tentatives de pots-de-vin sous toute forme à quiconque représentent tous des violations potentielles de ce Code de conduite, des politiques anticorruption de PACCAR, de la Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) des États-Unis, de la U.K. Bribery Act et de la Brazil Clean Company Act (loi no 12.846/13). PACCAR maintient une politique de tolérance zéro et interdit les pots-de-vin ou la fourniture d'avantages injustes, peu importe s'ils sont destinés aux parties commerciales ou aux fonctionnaires. Pour

plus de renseignements et de conseils sur les limites de dépenses pour l'hospitalité aux entreprises de manière à lutter contre la corruption, veuillez consulter les politiques anticorruption de PACCAR, le [Guide anticorruption DAF](#) ou votre politique locale.

C. Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est un processus utilisé par des criminels, des terroristes et d'autres personnes pour déplacer des fonds illicites par l'entremise d'entreprises légitimes afin de donner l'impression que les fonds sont légitimes. Faites preuve de jugement et soyez très attentif lorsque vous travaillez avec des concessionnaires, des clients, des fournisseurs et des tiers, surtout si la transaction comporte des signes de blanchiment d'argent, comme une identité de client floue ou l'utilisation d'argent comptant. Vous devez respecter les politiques de la société en matière de liquidités et de diligence raisonnable à l'égard des clients. Sachez toujours qui est derrière chaque transaction et ne faites affaire qu'avec des tiers réputés engagés dans des activités commerciales légitimes. Prenez des mesures pour éviter toute mauvaise utilisation des transactions commerciales de PACCAR en signalant des activités suspectes au service juridique ou au [bureau de conformité](#).

D. Hospitalité commerciale – Cadeaux, divertissements et voyages

PACCAR ne peut fournir l'hospitalité commerciale que conformément aux politiques de la société et à toutes les lois pertinentes, y compris la FCPA et la U.K. Bribery Act. Avant de donner ou de recevoir des cadeaux ou d'autres marques d'hospitalité commerciale, assurez-vous de consulter les politiques anticorruption de PACCAR pour obtenir des détails sur les limites spécifiques. Il existe des lois très strictes concernant les fonctionnaires, et des limites de dépenses peuvent également s'appliquer aux parties commerciales.

PACCAR exige que toutes les formes d'hospitalité commerciale soient appropriées dans les circonstances. Les employés ne peuvent accepter ni offrir l'hospitalité d'affaires si elles obligent ou semblent obliger PACCAR ou le destinataire. Il est interdit de solliciter des cadeaux ou une hospitalité somptueuse auprès de fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux pour vous ou pour PACCAR. Les seules exceptions permises consistent à fournir ou à accepter des articles promotionnels de vente habituels, des repas occasionnels ou d'autres articles non monétaires nominaux, si la valeur est conforme aux exigences de dépenses de PACCAR, à la [Procédure en matière de déplacement et de dépenses d'affaires](#), aux politiques de lutte contre la corruption de PACCAR, au [Guide anticorruption DAF](#) ou à toute autre politique locale applicable.



Les conflits d'intérêts potentiels comprennent :

- *Travailler pour un concessionnaire de PACCAR, un client, un fournisseur ou un concurrent ou recevoir une rémunération de sa part*
- *Engager un fournisseur appartenant ou géré par un proche*
- *Avoir un intérêt financier personnel dans une transaction de la société*
- *Accepter un cadeau d'un entrepreneur violant la politique de la société*
- *S'absenter du travail en raison d'un deuxième emploi*

E. Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts est toute activité qui est incompatible avec les intérêts légitimes de la société ou qui s'y oppose. Les employés doivent éviter toute activité, tout investissement ou tout intérêt qui pourrait refléter un manque d'intégrité et nuire à sa réputation personnelle ou à celle de la société. On s'attend à ce que vous évitiez les situations qui soulèvent ou semblent même soulever un conflit d'intérêts, y compris toute circonstance qui pourrait jeter le doute sur la question de savoir si les employés agissent dans le meilleur intérêt de PACCAR. Vous devez être transparent et divulguer un conflit ou un conflit potentiel aux ressources humaines afin de donner à PACCAR une occasion de résoudre le conflit. Veuillez consulter [SP 20 Conflits d'intérêts](#) ou votre politique locale pour plus de renseignements.

PACCAR valorise l'engagement et s'attend à ce que vous consacriez vos meilleurs efforts à travailler pour la société. Sous réserve de la loi locale applicable, PACCAR interdit à tous les employés actuels de travailler pour d'autres organisations d'une manière qui interfère avec leur capacité à travailler pour PACCAR. Cela comprend, sans s'y limiter, l'exécution de travail pour une entreprise qui fait concurrence, directement ou indirectement, ou une entreprise qui entretient activement des relations avec PACCAR ou ses filiales. De plus, tout intérêt ou emploi détenu par les membres de la famille immédiate d'un employé dans une entreprise concurrente doit être divulgué et communiqué par écrit aux ressources humaines. Veuillez vous assurer d'avoir soumis un formulaire de divulgation exact et complet ou d'autres documents locaux pertinents aux ressources humaines.

F. Contributions caritatives et politiques

PACCAR soutient le développement communautaire dans le monde entier. Cependant, les employés ne peuvent utiliser les ressources de la société pour soutenir personnellement des organismes caritatifs ou autres organismes sans but lucratif sans l'approbation de la société. Vous ne pouvez pas faire ni engager des contributions politiques au nom de PACCAR. Pour plus de renseignements sur les contributions de bienfaisance acceptables et le processus d'approbation, veuillez consulter [SP4 Dons de bienfaisance, bourses et commandites](#). Tout don de bienfaisance doit être conforme aux lois anticorruption et ne doit pas influencer le destinataire à attribuer des activités à PACCAR.

IV. Intégrité financière

A. Résultats financiers exacts

Les états financiers, les livres et les dossiers de PACCAR doivent refléter fidèlement et équitablement toutes les transactions de la société afin d'assurer des pratiques commerciales légales et éthiques et de prévenir les activités frauduleuses. Le fait pour un employé de rendre inexacts les livres et les dossiers de PACCAR constitue une violation de la politique de la société et de certaines lois. Les employés ne peuvent pas créer de dossiers intentionnellement trompeurs ou inexacts et devraient coopérer pleinement avec les vérificateurs internes et indépendants de PACCAR.

Les plaintes ou les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles internes, à la vérification ou aux questions fiscales exigent une attention particulière et doivent être signalées au directeur financier, à vos opérations ou à votre contrôleur local, à la vérification interne, au service juridique ou au [Bureau de conformité](#).



B. Exigences de divulgation

Les actions de PACCAR sont cotées en bourse. Par conséquent, la société est légalement tenue de faire diverses divulgations au public. PACCAR maintient les contrôles et les procédures pour assurer la divulgation complète, juste, exacte et opportune des renseignements requis. Tous les reçus et paiements des fonds de la société doivent être autorisés par la direction et consignés correctement, et les dossiers de PACCAR doivent divulguer la nature exacte et le but des transactions. Tous les employés responsables de la préparation des divulgations publiques de la société ou qui fournissent des renseignements dans le cadre de ce processus doivent veiller à ce que ces divulgations et renseignements soient complets, exacts et conformes aux contrôles et procédures de divulgation de la société.



C. Utilisation des actifs de la société

L'utilisation des actifs de la société est autorisée uniquement conformément à l'autorisation générale ou spécifique de la société et les transactions doivent être exécutées conformément à ces autorisations. Les transactions doivent être enregistrées pour permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux exigences connexes et pour maintenir la reddition de comptes des actifs de PACCAR.

D. Conservation des dossiers commerciaux appropriés

PACCAR est responsable de veiller à ce que les renseignements contenus dans les dossiers, les processus et les analyses de la société soient exacts et enregistrés conformément aux principes juridiques et comptables applicables. Les employés de PACCAR doivent également s'assurer que des dossiers opérationnels appropriés et prêts en temps opportun sont mis à la disposition de ceux qui ont besoin de connaître les renseignements, comme les vérificateurs ou les organismes gouvernementaux. Les employés sont tenus de se conformer à toutes les lois, réglementations et politiques de la société en matière de tenue de dossiers.

Tous les employés de PACCAR doivent gérer et protéger la sécurité et l'intégrité des dossiers commerciaux, qui se trouvent sous diverses formes, y compris les dossiers physiques et électroniques. Créer uniquement des dossiers complets, exacts et véridiques. Soyez clair et professionnel lors de la création de tout dossier commercial, y compris le courriel. Les contrôles administratifs et comptables, y compris [le calendrier de conservation des dossiers de PACCAR](#), ont été mis en œuvre pour fournir une assurance raisonnable que les rapports financiers et autres rapports de la société sont préparés de façon précise et fiable, et divulguer toute l'information requise. Pour en savoir plus sur la façon de conserver les dossiers, veuillez consulter [SP14 Politique de conservation des dossiers](#) ou votre politique locale.

Si PACCAR est impliquée dans certaines questions juridiques ou fait l'objet d'une enquête, le service juridique peut émettre une « mise en suspens légale ». En cas de mise en suspens pour des raisons juridiques, les employés de PACCAR doivent conserver tous les dossiers relatifs à la question particulière. Les violations des ordonnances juridiques peuvent exposer la société et les personnes à la responsabilité. Suivez toujours toutes les instructions juridiques et communiquez avec le service juridique si vous avez des questions.



V. Interaction avec les partenaires de PACCAR

A. Interaction avec le client et renseignements

Les employés doivent toujours se rappeler qu'ils représentent PACCAR lorsqu'ils interagissent avec les clients. Les employés doivent traiter les clients équitablement et avec respect, y compris les concessionnaires, qui sont un type de client de PACCAR. PACCAR s'attend également à ce que les clients agissent de façon éthique et conforme au Code de conduite.

Dans tous les emplacements de PACCAR, la société maintient la confidentialité et les mesures de protection de toutes les données et de tous les renseignements qui nous sont confiés par les clients. Rappelez-vous ces règles simples :

- Accédez uniquement aux renseignements sur le client au besoin, à des fins commerciales légitimes avec consentement.
- Ne communiquez pas les renseignements du client à l'extérieur de la société.
- Communiquez les renseignements sur les clients à l'intérieur de la société seulement aux personnes pertinentes qui « ont besoin de savoir ».
- Respectez les ententes de non-divulgence applicables
- Avisez immédiatement le service des TI ou le service juridique, si vous soupçonnez qu'une violation des renseignements sur le client est survenue

PACCAR s'attend également à ce que les partenaires commerciaux, y compris les concessionnaires et les fournisseurs, protègent les renseignements sur les clients. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le service des TI, votre contrôleur local, le service juridique, [l'équipe de protection des données \(DataProtection@paccar.com\)](mailto:DataProtection@paccar.com) ou l'une des autres ressources de PACCAR avant de recueillir, transférer, traiter, divulguer ou éliminer des données du client.

B. Concessionnaires, fournisseurs et autres partenaires

PACCAR sélectionne les concessionnaires et les fournisseurs en fonction de nombreux facteurs, dont la qualité, l'innovation, les coûts, la viabilité financière et la conformité réglementaire. Tous les concessionnaires, fournisseurs, tiers et autres partenaires commerciaux de PACCAR doivent respecter les principes éthiques les plus élevés, conformément aux normes et aux principes contenus dans le Code de conduite, y compris ceux liés à la lutte contre la corruption, à l'antitrust et à la concurrence loyale, et à l'éthique commerciale. PACCAR s'efforce de soutenir les partenaires qui incarnent l'engagement envers la diversité et l'inclusion en offrant des occasions aux minorités et aux femmes. Les partenaires d'affaires de PACCAR doivent faire montre d'un respect des droits de la personne, entre autres, en respectant toutes les règles et tous les règlements régissant la traite des personnes, la main-d'œuvre forcée et la main-d'œuvre des enfants et les minerais extraits en zones de conflit.

Lorsque vous abordez des concessionnaires, des fournisseurs et d'autres partenaires, vous devez suivre toutes les procédures applicables en matière de qualité, d'approvisionnement et de conformité. Dans certaines situations, on pourrait vous demander de réaliser des procédures de sélection pour vous assurer que PACCAR n'engage que des partenaires commerciaux réputés. Certains concessionnaires et fournisseurs devront certifier qu'ils ont examiné et compris le Code de conduite de PACCAR et qu'ils respecteront ses normes. Pour plus de renseignements sur les procédures de contrôle de la conformité pour les partenaires tiers, veuillez consulter les politiques de lutte contre la corruption de PACCAR, le [Guide des restrictions commerciales de l'UE](#), ou votre politique locale.

C. Affaires gouvernementales et contrats

Lors de la conduite d'affaires avec des gouvernements fédéraux, étatiques ou locaux, PACCAR doit s'assurer que toutes les déclarations et représentations aux fonctionnaires d'approvisionnement du gouvernement sont exactes et véridiques, y compris en ce qui concerne la tarification et d'autres données financières. Les lois qui s'appliquent lorsqu'on travaille avec le gouvernement peuvent être plus complètes que celles qui s'appliquent lorsqu'on travaille avec des entreprises privées. Si votre travail implique des activités gouvernementales, soyez attentif aux règles et règlements spéciaux applicables aux clients ou aux autorités du gouvernement. Toute communication avec des représentants du gouvernement au nom de la société doit être autorisée par la direction et doit être en coordination avec les services des affaires gouvernementales désignées de PACCAR. Il est important de se conformer aux exigences d'approvisionnement du gouvernement et de respecter rigoureusement toutes les modalités de tout contrat gouvernemental. Pour de plus amples renseignements sur les interactions avec les agents publics, veuillez consulter l'article III.B - Lutte contre la corruption, ou les politiques de lutte contre la corruption de PACCAR.

VI. Conformité réglementaire mondiale

PACCAR est tenue de respecter les lois commerciales des États-Unis, de l'Union européenne, des Nations unies et de tous les autres pays où nous exerçons nos activités. Les employés qui mènent des activités transfrontalières ont la responsabilité de comprendre comment les règles commerciales pertinentes s'appliquent. Les lois, règles et règlements en matière de conformité commerciale sont variés et complexes, et changent fréquemment. Si vous avez des questions concernant la conformité aux lois du commerce mondial, communiquez avec le service des achats et de la logistique, [le bureau de conformité](#) ou le service juridique avant de procéder.

A. Importation et exportation

De nombreux pays dans lesquels PACCAR exerce ses activités ont des lois et des règlements limitant le transfert, l'importation, l'exportation et la vente de divers types de produits ou de données techniques d'un pays à certaines personnes ou à certains pays proscrits. Si vous êtes engagé dans l'importation et l'exportation de marchandises et de données, vous devez connaître et comprendre les exigences en matière d'importation et d'exportation et les politiques commerciales de PACCAR. Ces lois exigent, entre autres, que PACCAR documente correctement la classification, la valeur et le pays d'origine de toutes les importations. PACCAR est également assujettie aux exigences de contrôle des exportations applicables à la technologie contrôlée, comme les marchandises militaires à double usage. Les employés engagés dans la logistique et les envois doivent connaître et respecter les contrôles d'exportation applicables. Le non-respect de ces règles et règlements peut exposer PACCAR à des amendes, à une révocation ou à un refus d'exportation ou d'importation.



B. Sanctions commerciales et embargos

Les États-Unis, l'Union européenne, l'Organisation des Nations unies et d'autres autorités gouvernementales interdisent les transactions avec certains pays, personnes ou entités qui ont violé les lois sur les exportations ou qui sont réputés constituer une menace à la sécurité nationale. Tous les employés de PACCAR doivent se conformer à toutes les sanctions économiques ou à tous les embargos commerciaux applicables que les États-Unis ont adoptés, qu'ils s'appliquent à des pays étrangers, à des organisations politiques ou à des personnes et entités étrangères particulières, ainsi qu'à toute exigence de déclaration connexe. Aux É.-U., les employés doivent se conformer aux lois et règlements de l'Union européenne et des États-Unis. Si la loi s'applique aux juridictions non américaines, veuillez communiquer avec le service juridique pour obtenir des conseils.

C. Boycottages économiques

En vertu de la loi, PACCAR et ses filiales ne peuvent pas coopérer aux boycottages étrangers qui ne sont pas approuvés par le gouvernement américain. PACCAR est tenue de signaler toute demande de coopérer aux boycottages qui ne sont pas sanctionnés par le gouvernement des États-Unis. Ces demandes peuvent être déguisées sous forme de demandes de soumissions, de bons de commande, de contrats, de lettres de crédit, de documents d'expédition ou d'autres communications. Si vous recevez une demande liée à un boycottage économique non américain, ne répondez pas à la demande et contactez immédiatement le service juridique ou le [bureau de conformité](#).



VII. Responsabilité envers les investisseurs et les actionnaires

A. Renseignements confidentiels

Les employés de PACCAR reçoivent souvent des renseignements confidentiels ou exclusifs au sujet de PACCAR, de clients, de clients potentiels ou d'autres tiers, dans le cours normal de leurs activités. Les renseignements constituent un atout précieux de la société que les employés ont le devoir de protéger. Vous devez préserver la confidentialité de tous les renseignements qui vous sont confiés, sauf lorsque la divulgation est autorisée ou exigée par la loi. Les renseignements confidentiels ou exclusifs comprennent les renseignements internes de PACCAR et les renseignements non publics fournis par des tiers, comme des concessionnaires ou des fournisseurs, dans l'espoir que les renseignements demeureront confidentiels et seront utilisés uniquement à des fins commerciales valides.

Vous ne pouvez divulguer des renseignements confidentiels qu'aux autres employés de PACCAR selon le principe du « besoin de savoir ». Faites preuve de discrétion lorsque vous discutez des activités de PACCAR dans des lieux publics et n'utilisez pas les renseignements confidentiels à votre propre avantage. Les employés doivent suivre ce qu'indiquent [SP16 Protection des renseignements confidentiels](#) et [SP21 Politique de protection des renseignements confidentiels et secrets commerciaux](#), qui traitent de la gestion des renseignements confidentiels de la société, qu'ils soient financiers ou non. Lorsqu'elle travaille avec des tiers, PACCAR peut signer une entente de non-divulgence et les employés doivent respecter les modalités de ces ententes. Tous les employés de PACCAR sont responsables de protéger les renseignements de la société et de tiers même lorsqu'ils ne travaillent plus pour ou avec PACCAR.

B. Protéger les actifs de la société

PACCAR est responsable de protéger ses actifs et de s'assurer que leur utilisation est adéquate. Les employés de PACCAR ne peuvent pas utiliser les biens de la société, tels que les courriels, les systèmes informatiques, les documents, l'équipement de l'établissement ni fournir des services de la société à des fins non autorisées. Les fonds ou biens « hors livres » sont strictement interdits. Soyez à l'affût de toute fraude ou de toute autre situation qui pourrait entraîner la perte, l'utilisation abusive ou le vol des biens de PACCAR. La fraude peut comprendre une utilisation personnelle inappropriée d'une carte de crédit de la société et des dépenses ainsi que d'autres documents financiers frauduleux ou trompeurs. Les attaques d'hameçonnage peuvent être transmises par un courriel qui masque l'expéditeur. Ne transférez jamais de fonds sans vérification appropriée. Il est strictement interdit d'utiliser les biens ou les ressources de la société à des fins personnelles ou financières.

Les renseignements confidentiels peuvent comprendre l'un des éléments suivants :

- Données des employés ou des clients
- Présentations stratégiques
- Prévisions
- Rapports de vente
- Gains
- Situation financière
- Contrats
- Transactions importantes
- Renseignements sur les prix
- Découvertes et inventions
- Idées de produits
- Processus internes
- Logiciel
- Secrets commerciaux
- Documentation du service
- Dessins, spécifications et documentation relatifs aux produits

La liste ci-dessus est non exhaustive. D'autres types de renseignements peuvent être considérés comme confidentiels ou exclusifs. En cas de doute, consultez l'une des ressources de PACCAR, y compris votre gestionnaire, le service de marketing et des communications ou le service juridique.



Propriété intellectuelle des autres

Actions responsables :

- *Respecter les marques de commerce, les droits d'auteur et les brevets des autres*
- *Respecter toutes les lois applicables concernant l'utilisation de matériel protégé par le droit d'auteur*
- *En cas de doute, consultez le service juridique.*

Actions inacceptables :

- *Faire des copies non autorisées de livres, d'articles, de dessins, de logiciels informatiques ou d'autres documents protégés par le droit d'auteur.*
- *Enfreindre la technologie brevetée des autres*



C. Vérifications et enquêtes

Pendant votre emploi auprès de PACCAR, on pourrait vous demander de participer à une vérification ou une enquête interne menée par des vérificateurs internes, des vérificateurs externes, les ressources humaines, le bureau de conformité ou le service juridique. Vous devez coopérer entièrement et communiquer de manière honnête. PACCAR interdit les représailles envers quelqu'un qui aurait fait une plainte de bonne foi. Les actes de représailles sont des violations du présent Code de conduite. Vous pouvez également recevoir une demande de documents ou de rencontre avec des organismes de réglementation ou des avocats en lien avec une procédure judiciaire. Si vous recevez une telle demande, vous devez immédiatement communiquer avec le service juridique pour obtenir de l'aide.

Le défaut de coopérer pleinement ou de communiquer de manière honnête au cours d'une vérification ou d'une enquête peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement conformément aux lois locales et aux conventions collectives. Si une enquête révèle qu'un employé a choisi un plan d'action incompatible avec le Code de conduite de PACCAR, d'autres politiques ou la loi, il pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires appropriées pouvant aller jusqu'au congédiement et, lorsque cela est justifié, faire l'objet de poursuites judiciaires éventuelles. De plus, PACCAR communiquera avec les autorités compétentes, et les employés concernés pourraient être passibles d'amendes gouvernementales, de responsabilité civile ou même de responsabilité criminelle.

D. Propriété intellectuelle

PACCAR valorise et protège ses actifs de propriété intellectuelle (« PI »), tels que les droits d'auteur, les brevets, les marques de commerce, les secrets commerciaux et les renseignements exclusifs, tout en respectant simultanément les droits de propriété intellectuelle de tiers valides. Les lois sur le droit d'auteur protègent la copie des documents tels que les logiciels informatiques, la musique, les photos, les audios, les vidéos, les livres, les présentations et le matériel de formation. Les lois sur les brevets accordent des protections aux inventions et empêchent les autres de fabriquer, d'utiliser ou de vendre l'invention brevetée. Les lois sur les marques de commerce protègent les marques de commerce, y compris les noms de produits et de services, et les lois sur les secrets commerciaux protègent les renseignements exclusifs qui sont tenus secrets, comme le savoir-faire de l'entreprise et les renseignements commerciaux. Les employés ne doivent pas divulguer l'adresse IP à l'extérieur de PACCAR sans avoir obtenu d'abord l'approbation du service juridique. Tout employé qui prend connaissance d'une violation ou d'une transgression des droits de propriété intellectuelle de la société doit le signaler immédiatement. Pour plus de renseignements, consultez [SP21 Protection des renseignements confidentiels et secrets commerciaux](#) et [SP22 Inventions, brevets et droits d'auteur](#) ou votre politique locale.

E. Cybersécurité et communication électronique

PACCAR comprend l'importance de la cybersécurité dans la protection des clients et intègre la sécurité par la conception à toutes les phases du développement des produits, des services et de l'infrastructure. Les ordinateurs et les systèmes de communication de la société, y compris les applications Internet, courriel et de messagerie, sont destinés à l'usage commercial de PACCAR uniquement. Les employés sont tenus d'utiliser l'équipement et les systèmes de PACCAR de manière responsable et de les protéger contre le vol et les dommages.

Tous les employés, entrepreneurs et tiers de PACCAR jouent un rôle important dans le programme de sécurité de la société. N'utilisez pas les systèmes ou appareils de communication électronique de la société de quelque façon qui soit illégale, contraire à l'éthique, perturbatrice ou offensante pour autrui. Ces obligations s'étendent à l'utilisation hors site de l'équipement de la société. Vous ne pouvez pas créer du contenu harcelant, désobligeant ou inapproprié, ni y avoir accès, et vous devez être professionnel lors de la rédaction de courriels. Pour signaler du matériel douteux ou offensant, veuillez communiquer avec un gestionnaire, le service des TI ou les ressources humaines.

PACCAR conserve le droit d'accès, de surveillance, de suppression, de destruction et d'enquête sur les systèmes électroniques de la société, ainsi que sur d'autres biens de la société, dans la mesure permise par la loi locale et les conventions collectives. Toute utilisation commerciale des systèmes de messagerie doit respecter les politiques de conservation des documents de la société. PACCAR se réserve également le droit d'éliminer toute menace à la sécurité des systèmes électroniques de la société. Afin de protéger la sécurité des ordinateurs et des systèmes de communication de PACCAR, les employés doivent respecter les exigences de la société en matière d'utilisation responsable des TI. Pour en savoir plus, veuillez consulter [SP19 Responsabilité en matière de technologies de l'information](#) et [SP28 Directives de communication électronique](#). Si vous êtes au courant d'une menace aux systèmes informatiques ou de communication de PACCAR, veuillez communiquer immédiatement avec le service des TI.

Les systèmes et dispositifs de communication électroniques comprennent, sans s'y limiter :

- *Téléphones intelligents*
- *Tablettes*
- *Téléphones cellulaires (messagerie vocale et messages texte)*
- *Ordinateurs (ordinateurs personnels et ordinateurs portatifs)*
- *Courriel*
- *Internet*
- *Applications de messagerie instantanée*
- *Tout autre type de communication électronique*

Parmi les renseignements non publics, on compte :

- Nouveaux plans de produits ou nouveau développement de produits
- Enquêtes gouvernementales
- Changements au sein de la direction
- Réclamations juridiques potentielles importantes
- Fusions, acquisitions, cessions ou coentreprises possibles
- Gagner ou perdre un important contrat ou client

Cinq conseils importants sur la confidentialité des données

1. *Discutez ou examinez que les renseignements personnels ou les renseignements sur le client nécessaires à l'exécution de votre travail.*
2. *Ne partagez pas les renseignements personnels d'autres personnes à moins que les ressources humaines ou le service juridique ne l'autorisent.*
3. *N'utilisez les renseignements sur le client que conformément à l'intention initiale pour laquelle il les a fournis ou conformément à la loi.*
4. *Détruisez périodiquement tous les renseignements personnels permettant d'identifier quiconque conformément à la politique de conservation des documents de PACCAR, à moins que la loi n'exige le contraire.*
5. *Tous les gestionnaires des équipes internationales, doivent être au courant des préoccupations transfrontalières concernant le transfert des données et s'adresser à l'équipe de protection des données s'ils ont des questions!*

F. Renseignements internes

Grâce à votre travail, vous pouvez avoir accès à des renseignements importants non publics au sujet de PACCAR ou d'un client, concessionnaire, fournisseur ou autre tiers. Ces renseignements sont considérés comme des renseignements « internes ». Les renseignements « importants » sont des renseignements qui pourraient influencer la décision d'un investisseur d'acheter ou de vendre les actions de Paccar ou de cette société. L'achat ou la vente de titres en possession de renseignements importants non publics ou les « conseils » à des tiers qui pourraient prendre une décision d'investissement sur la base de ces renseignements est non seulement contraire à l'éthique, mais aussi illégale et pourrait entraîner des amendes importantes et même des peines d'emprisonnement. Pour en savoir plus, consultez [SP16 Protection des renseignements confidentiels](#). Consultez le service juridique si vous n'êtes pas certain de savoir si vous avez des informations privilégiées.

G. Confidentialité

PACCAR respecte les principes de confidentialité reconnus mondialement et ne recueille, ne détient, ne traite et n'utilise pas de renseignements personnels permettant de vous identifier à des fins commerciales légitimes, conformément aux lois applicables. Sous réserve des lois locales et des conventions collectives, PACCAR se réserve le droit d'accéder aux systèmes électroniques de la société ainsi qu'à d'autres biens de la société. Les employés de PACCAR ne doivent pas présumer que les sites Web apparaissant dans leur historique de navigation ni que leurs courriels et messages de clavardage envoyés à l'aide d'appareils de la société sont privés.

Les lois sur la protection de la confidentialité et la protection des données s'appliquent à bon nombre des pays dans lesquels PACCAR exerce ses activités, comme le Règlement général sur la protection des données des États-Unis. Certains pays restreignent le transfert de données personnelles (toute information relative à une personne physique identifiable) à l'échelle nationale. PACCAR s'engage à respecter les lois sur la protection de la vie privée dans tous les pays où elle exerce ses activités. Si vous avez des préoccupations ou des plaintes concernant la confidentialité de vos renseignements ou tout incident potentiel de divulgation de renseignements confidentiels, vous pouvez communiquer avec [l'équipe de protection des données \(DataProtection@paccar.com\)](mailto:DataProtection@paccar.com), le [responsable de la protection des données DAF](#) ou le service juridique. Pour en savoir plus, consultez la [Déclaration de confidentialité PACCAR](#), [SP28 Directives de communication électronique](#) ou votre politique locale.

H. Interactions avec les médias, les investisseurs et le public

PACCAR accorde de l'importance à ses relations avec le milieu de l'investissement et les médias et, est déterminée à fournir des communications publiques et des communiqués de presse complets, justes et exacts. À moins d'autorisation de la part du service des relations avec les investisseurs de PACCAR ou du service de division approprié, vous ne pouvez pas parler aux médias, investisseurs et analystes au nom de la société. Ne donnez pas l'impression que vous parlez au nom de PACCAR dans aucune communication pouvant devenir publique, y compris les publications sur des forums en ligne, des sites de médias sociaux, des blogues, des salles de clavardage ou des babillards. Toutes les demandes des investisseurs doivent être adressées au service des relations avec les investisseurs. Toute demande médiatique doit être adressée au service de marketing de votre division. Pour en savoir plus, veuillez consulter [SP11 Publicité et annonce de la société](#).

I. Utilisation des médias sociaux

Les médias sociaux sont d'une importance croissante sur le marché, ce qui nous permet d'apprendre des actionnaires de PACCAR, y compris les clients et les fournisseurs, et de leur communiquer les renseignements, ainsi que de communiquer avec le public au sujet de PACCAR. À moins d'autorisation de la part du service des relations avec les investisseurs de PACCAR ou du service de marketing de votre division, vous ne pouvez pas parler au nom de la société lors de l'utilisation des médias sociaux. Ne partagez pas de renseignements confidentiels ou exclusifs sur PACCAR, les concessionnaires, les clients, les partenaires commerciaux ou vos activités et projets professionnels sur les médias sociaux.

PACCAR respecte les droits des employés d'utiliser des blogues et d'autres outils de médias sociaux non seulement comme une forme personnelle d'expression, mais aussi comme moyen professionnel de développer davantage les affaires de la société. Tous les employés doivent agir de façon professionnelle et faire preuve de jugement lorsqu'ils participent, sur les médias sociaux et en ligne, à des conversations qui font référence à PACCAR ou aux relations des employés avec PACCAR. Les communications aux collègues et aux sociétés affiliées sur les médias sociaux qui enfreignent les politiques de PACCAR seront traitées de la même façon que les infractions par courriel ou en personne. Seuls certains membres autorisés du personnel de PACCAR peuvent utiliser les médias sociaux pour représenter PACCAR et, entre autres, commercialiser les produits et services de la société, effectuer des études de marché ou rechercher des candidats. En cas de doute, ne procédez pas à la publication et communiquez avec les ressources humaines ou le service juridique pour obtenir des conseils.



VIII. Ressources PACCAR

A. Signalement des préoccupations

Il existe de nombreuses ressources pour vous aider à répondre aux questions, à prendre des décisions difficiles et à signaler des préoccupations ou des violations potentielles des politiques, des règlements ou des lois, notamment :

- Votre gestionnaire ou votre superviseur
- Ressources humaines
- Service de vérification interne
- Avocat général ou tout membre du service juridique
- [Bureau de conformité](mailto:Compliance@paccar.com) (Compliance@paccar.com)
- [Équipe de protection des données](mailto:DataProtection@paccar.com) (DataProtection@paccar.com)
- [Système de signalement de la ligne téléphonique éthique](#)

B. Système de signalement de la ligne téléphonique éthique

En plus des nombreuses ressources de signalement disponibles à PACCAR, vous pouvez signaler des préoccupations à la ligne téléphonique éthique et à l'administrateur indépendant des signalements de la société. La ligne téléphonique éthique est disponible en ligne à <http://ethicsline.paccar.com> pour permettre aux employés et aux autres personnes externes de signaler un acte répréhensible potentiel. La ligne téléphonique éthique exploite également un centre d'appels d'assistance téléphonique confidentiel accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les opérateurs et le système de signalement Web de la ligne téléphonique éthique peuvent recevoir des questions ou des signalements en plusieurs langues. Si vous appelez les lignes téléphoniques et souhaitez parler à un interprète, veuillez en demander un en indiquant votre langue de préférence.

Les employés peuvent communiquer avec le centre d'appels de la ligne téléphonique éthique au 1 800 300-1826 aux États-Unis. Si vous faites des signalements de l'extérieur des États-Unis, composez le numéro d'accès direct du pays (indiqué à la dernière page) et vous serez invité à entrer le numéro des États-Unis comme code.

Dans la plupart des cas, vous pouvez faire un signalement anonyme grâce au système de signalement de la ligne téléphonique éthique. Cependant, tous les pays ne permettent pas de produire des rapports anonymes sur chaque préoccupation. Lorsque vous téléphonerez au service d'assistance téléphonique ou ferez un signalement en ligne, on vous demandera votre lieu de travail. Les opérateurs et les systèmes de la ligne téléphonique éthique vous guideront dans la création d'un signalement selon votre emplacement. Veuillez communiquer avec la [ligne téléphonique éthique](#), le [bureau de conformité](mailto:Compliance@paccar.com) en écrivant à Compliance@paccar.com ou avec un membre du service juridique pour toute question.



www.paccar.com

Les employés peuvent joindre le centre d'appels de la ligne d'éthique au 1 800 300-1826 depuis les États-Unis ou en ligne à l'adresse suivante : <http://ethicsline.paccar.com>. Si vous faites un signalement de l'extérieur des États-Unis, composez le numéro d'accès direct du pays (indiqué ci-dessous) :

| | |
|--------------------|---|
| Australie | 1-800-023-078 |
| Autriche | 0-800-068-722 |
| Belgique | 0-800-174-44 |
| Brésil | 0-800-591-0948 |
| Canada | 1-800-300-1826 |
| Chine | 400-1204146 |
| Colombie | 01-800-5189365 |
| République tchèque | 800-142-477 |
| Danemark | 802-54001 |
| France | 0800-90-57-64 |
| Allemagne | 0800-180-1726 |
| Guatemala | 999-9190 (at the English prompt dial 800-300-1826) |
| Hongrie | 80-088237 |
| Inde | 000-800-0501369 |
| Italie | 800-194-762 |
| Mexique | 800-099-0389 |
| Pays-Bas | 0800-022-6709 |
| Panama | 800-0561 |
| Pologne | 0-800-491-1982 |
| Portugal | 800-181-735 |
| Russie | 8-800-100-3671 |
| Espagne | 900-99-7928 |
| Suisse | 0800-56-1986 |
| Turquie | 0811-288-0001 (at the English prompt dial 800-300-1826) |
| Royaume-Uni | 0800-060-8775 |
| États-Unis | 1-800-300-1826 |

Motivé par l'intégrité.

PACCAR Inc